



COMMISSION FORMATION

JEUDI 06/03/2025
SALLE GUILLEMET A 14H00

PRESENT.E.S : OLIVIER CHAULET, YANNIS DELMAS HELENE FORTIN, MATTEO MADIER, EMILIE NOITAUT, NICOLAS PINEAU, CLAIRE LOTIRON, FRANÇOIS RIGALLEAU, ALEXANDRA ROUX, CATHERINE TREHONDAT, SIOBHAN VICENTE-FREDEFOND, FANNY RENARD.

EXCUSE.E.S : DELPHINE ACKERMANN, SEBASTIEN AUBINEAU, CELINE BERGEON, PASCAL BOUCHERY, CELINE CAPILLON, LUDOVIC GAUSSOT, ERIC PALAZZO, NICOLAS PROUTEAU, SHISLAINE STOUDE

INVITE.E.S : LAETITIA BERTRAND, YANNIS DELMAS,

Point sur le mouvement en cours

Pour commencer, un point INFO sur la situation du moment :

Retour de F. Renard suite à l'AG s'étant tenue ce jour en L&L (bat. A3), AG des personnels et étudiants. Deux délégations suite à AG, l'une se rendant à CFVU, l'autre à la Présidence pour porter plusieurs demandes :

1. Assiduité : AG demande la reconnaissance d'une situation exceptionnelle ; impossibilité de vérifier assiduité risque de rupture d'égalité entre étudiants
Demande également la banalisation de la journée du 11 mars (« univ morte »)
2. Rémunération des vacataires /contractuels : ne peuvent accéder à leur lieu de travail ; demande de la rémunération des heures prévues
3. Modalités d'enseignement et CC : demande à ce que ne soient pas modifiées les modalités de formation (passage en distanciel notamment lorsque non prévu dans les maquettes) + que les cours ne soient pas déplacés d'un bat. à l'autre
4. Conditions travail des personnels et enseignants : lorsque les cours sont empêchés : possibilité d'un rattrapage si enseignants le souhaitent mais pas une obligation ; les agents qui souhaitent partir avant fin de journée du fait du blocage, ne doivent pas être contraints de poser congé.

Un collègue soulève le pb pour étudiants en info-com qui arrivent en fin d'année universitaire avec des impératifs : pourquoi fermer systématiquement les portes de

l'HF dès qu'une personne bloque ? Une autre collègue rappelle l'importance de ne pas interroger sur des contenus qui n'ont pas été dispensés en cours (sur un support de cours mis sur ENT par ex.)

INFORMATIONS GENERALES (RETOUR REUNION ASSESSEURS)

Finalisation calendrier candidature Licence Pro (En attente validation CFVU)

- Recrutement 24 février au 01 avril 2025 inclus + **Réponse aux candidats au plus tard le 18 avril 2025**
- Phase complémentaire (si places disponibles et sur décision composante) possible du 5 mai au 21 mai 2025. + **Réponse au plus tard le 12 juin 2025**

Accès en cours de cycle (M2, L2, L3)

Présentation des arrêtés qui définissent un calendrier commun à UP + composition commission examen des candidatures **dès cette année**

RAPPEL : M2 (inchangé) : période candidature du 28 Avril au 28 Mai 2025 et réponse aux candidats au plus tard le 27 juin 2025 - *Dates arrêtées en réunion des assesseurs et qui doivent être confirmées en CFVU*

RAPPEL : L2 et L3 (nouveau) : période candidature du 5 mai au 4 juin 2025, et réponses aux candidats au plus tard le 4 Juillet 2025 - *dates arrêtées en réunion des assesseurs et qui doivent être confirmées en CFVU*

Une phase complémentaire est possible, laissé au choix de la composante

➔ POINT A DISCUTER AU SEIN DES DÉPARTEMENTS :

Souhait de l'ouverture phase complémentaire OUI / NON

Si OUI, quel calendrier ?

➔ POUR VOTE LORS DE LA COMMISSION FORMATION DU 3 AVRIL

Voir quels pourraient être les arguments en faveur/en défaveur ? Par ex. un étu non admis en master ne peut pas candidater dans une autre L3 avec le calendrier tel que proposé

Module TEDS

Préconisation du Ministère : Module Transition écologique pour développement soutenable (TEDS)

5 thématiques => Chgt climatique ; Biodiversité ; Ressources (éco circulaire) ; Equité Sociale et Transition juste ; Limites planétaires

Module de 30h (plateforme) intégré dans les diplômes de 1er cycle dès la rentrée 2025

Certification diplômante passée en fin de cycle (L3) => pas de minimum requis pour diplomation (obligation de passage uniquement)

Mais un « open badge » délivré selon taux d'achèvement (niveau obtenu au module)

Souhait de le tester auprès des L3 d'ici Avril 2025 avant de lancer à la rentrée.

Devra être inscrit dans le règlement des examens + charte des examens.

Il est convenu en commission de transmettre cette information aux étudiants de L3 pour leur permettre de participer à l'expérimentation de ce module s'ils le souhaitent bien que tout le monde convienne que la période est particulièrement chargée pour les L3.

Un certain nombre de questions sont soulevées concernant la mise en place de cette certification à partir de la rentrée : Qui organise ? Comment cette certification va se mettre en place ? Qui envoie le fichier qui récence les étudiants qui ont réussi le module puisque c'est diplômant ? Qui transmet ces informations à la scolarité ?

☐ Contexte budgétaire et conséquences sur l'OF à court et moyen terme

- Une OF qui n'est plus soutenable financièrement
- Engager une réflexion au sein des composantes sur l'organisation structurelle de l'OF en vue de la prochaine accréditation
 - Sur les options (au niveau des mentions)
 - Sur les mutualisations
- Lors de la réunion assesseur exceptionnelle de ce jour (6 Mars), les modifications qui seront mises en œuvre dès rentrée 2025-2026 ont été exposées :
 - Arbitrage UE d'ouverture :
 - Toute création d'une UEO doit se substituer à une UEO de même effectif (donc pas de création réelle mais une substitution possible) ➔ **A faire remonter pour le 13 mars dernier délai**
 - Plus de CM pour les UEO ouvertes pour des effectifs de 40 étudiants et moins, seulement du TD
 - UE6 passage de certains TD en plateforme en autonomie :

La transformation de Travaux Dirigés en Plateforme (pas de modification du volume de CM, ou de PPD) concerne :

Semestre 1 : Numérique + Méthodologie Universitaire

Semestre 2 : PPPE

Semestre 3 : Recherche Documentaire

Sans changement des MCCC ; par contre possibilité de modifier la nature des MCCC : faire remonter l'information pour le 13 mars dernier délai.

Retour des collègues sur ces mesures :

- Pourquoi ne pas supprimer l'UE6 tout simplement ?
- Comment faire en L1 pour les étudiants qui ne connaissent pas du tout l'ENT etc. ? Pas de TD pour encadrer les infos générales dispensées lors du CM ne fait pas sens...

Il est convenu de préparer une motion pour signifier la désapprobation de la commission formation relativement aux mesures décidées par l'UP. [Note rédigée après la Commission. Le texte de motion proposé au vote Balotilo le mercredi 12 mars, est le suivant : Il a été adopté par un vote démarré achevé le 14 mars à 20h00 16 Oui, 0 Non, 6 inscrits n'ont pas participé au vote

La Commission de Formation de l'UFR SHA a été informée ce jeudi 6 mars de la décision prise par la Présidence de l'Université concernant l'offre de formation pour la rentrée 2025-2026.

Pour que cette offre soit financièrement et humainement soutenable, il a été décidé de transformer en plateforme des heures de travaux dirigés, majoritairement en première année de licence, mais aussi en deuxième année de licence.

Nous regrettons que l'enseignement en présence des étudiants de première année soit sacrifié pour des raisons financières.

Ceci confirme la raison profonde des séances "plateforme" à l'Université : une motivation financière et non pédagogique.

L'université sabre dans les heures d'enseignement qu'elle a pourtant elle-même proposées lors de l'établissement de l'offre d'enseignement actuelle.

Notre établissement adopte ainsi précisément la démarche qu'il reproche à l'Etat : ne plus assumer financièrement ce qu'il s'était engagé à faire.

La peau de chagrin de l'offre de formation à l'université se réduit encore.

Par ailleurs, cette décision arrive tardivement et sans aucun dialogue avec les collègues concernés, les responsables de formation, et encore moins les étudiants qui regrettent la part déjà trop importante des cours en plateforme dans leurs licences. Nous demandons, que cette décision fasse l'objet d'un débat dans nos instances, et nous prononçons pour notre part contre la multiplication des cours sur plateforme, qui isolent et discriminent encore plus les étudiants.)

RETOUR SUR LE SEMESTRE 1 APC PSYCHOLOGIE

Tableau 1 : Comparaison des résultats en Psychologie au semestre 1 avant approche par compétence (2023-2024) et lors de la première application de l'approche par compétence (2024-2025)

	2023-2024 Sem1	2024-2025 Sem1	
effectif	676	671	
admis	237 (35,06%)	404 (60,21%)	+25,15%
ajournés	317 (46,89%)	110 (16,39%)	-55,65%
absents	102 (15,08%)	153 (22,8%)	+7,72%
Sans résultats	20 (2,96%)	4 (0,59%)	-2,37%

Le Tableau 1 indique un bien meilleur taux d'admis au semestre, mais plus d'absences. Ces dernières étant particulièrement invalidantes dans un système sans Session 2.

Plusieurs membres s'interrogent sur cette augmentation spectaculaire des admis, s'agit-il seulement de l'effet bénéfique du contrôle continu ? Suggestions : moindre procrastination des étudiants dans l'apprentissage ? Médiateur : l'anxiété d'évaluation ? La question des examens

en ligne, avec les risques de « triche » est posée, une comparaison entre une épreuve en ligne et une épreuve en présentiel serait-elle possible ?

La Figure 1 présente les moyennes aux 6 UEs. Comme les UEs 5 et 6 étaient déjà en contrôle continu en 2023-24, il est clair que c'est le passage en CCI des UE1 à 4 qui a été déterminant. Là aussi des variations sont notées entre UEs

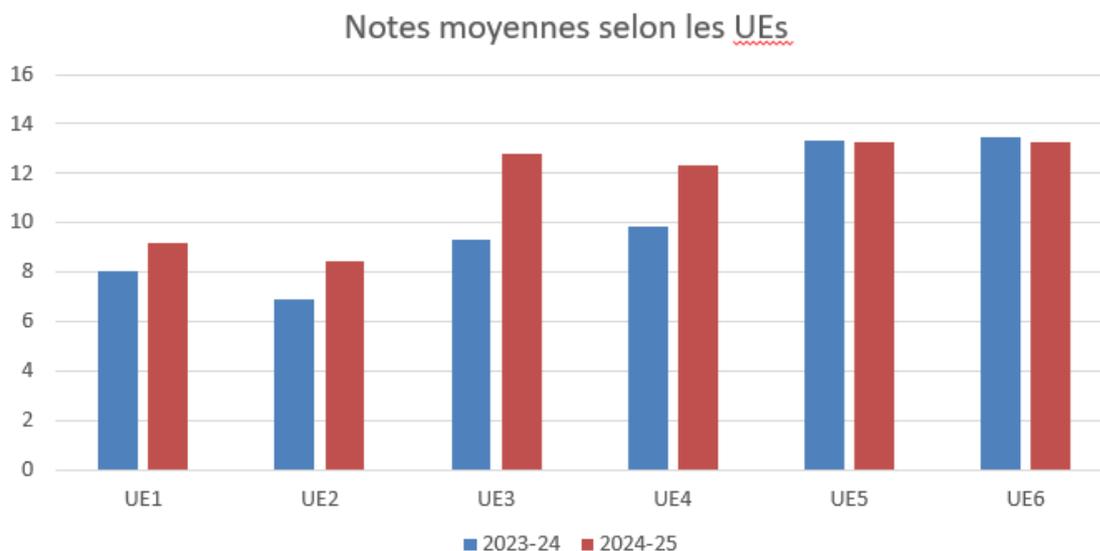


Figure 1 : Notes moyennes des UEs de Semestre 1 avant approche par compétence (2023-2024) et lors de la première application de l'approche par compétence (2024-2025)

Quelques questions se posent :

Problème des ABI qui entraînent redoublement ; Concernant la possibilité d'un zéro à la place de l'ABI, le département de sociologie n'y est pas favorable. Doit-on envisager un traitement différent pour les disciplines qui sont en APC ?

Problème : Organisation des CC par les enseignant-e-s. Question complexe des examens en TD/CM ou ailleurs : → En TD : pose le problème des évaluations équivalentes → En CM : s'ajoute le problème de « une place sur deux libre » qui s'imposait seulement pour les Contrôles Termianux → si Ailleurs : trouver surveillants

Question de la coordination entre enseignements pour éviter chevauchement d'épreuves => planning à faire. Une collègue fait remarquer que le passage en APC n'est pas associé au CCI dans toutes les universités. Le CCI est un choix de l'UP.

Un autre collègue estime que la logique du CCI est même antinomique avec l'évaluation par compétence. On pourrait redemander pourquoi cette obligation du CCI à UP a été décidée ? Quels arguments ? Car c'est surtout le CCI qui semble poser des problèmes pour le passage en APC au sein des différents départements de l'UFR SHA.

QUESTIONNAIRE IA CHATBOT ET PEDAGOGIE

Un questionnaire a été diffusé au sein des départements :

Dans le cadre de votre discipline :

1/ Estimez-vous que l'utilisation de Chatbots (exemple ChatGPT) par les étudiant·e·s peut être utile ? Si oui donnez un ou des exemple(s) d'enseignements.

2/ Estimez-vous qu'il soit préférable d'empêcher l'utilisation de Chatbots pour certains examens ? Si oui lesquels ? (Exemple Production écrite, Rapport de stage, Mémoire de recherche, examens QCM, etc.)

Avez-vous déjà mis en oeuvre une démarche en ce sens pour certains examens en modifiant des conditions de contrôle Si oui, préciser.

3/ Un enseignement à destination des étudiant·e·s concernant l'utilisation de Chatbots vous semble-t-il nécessaire ? Si oui, à quel niveau ? pour quel enseignement ?

Nicolas Prouteau, Maître de conférences en archéologie médiévale, propose le 07 février d'ajouter :

4/ Un enseignement à destination des enseignant·e·s concernant l'utilisation de Chatbots et l'enjeu actuel des IA vous semble-t-il nécessaire ?

Réponse du département de Géographie (N. Miret)

1/ Estimez-vous que l'utilisation de Chatbots (exemple ChatGPT) par les étudiant·e·s peut être utile ? Si oui donnez un ou des exemple(s) d'enseignements.

Géographie : oui possible pour réviser, mieux comprendre des notions, ou des recherches bibliographiques

2/ Estimez-vous qu'il soit préférable d'empêcher l'utilisation de Chatbots pour certains examens ? Si oui lesquels ?

Géographie : oui possible pour la préparation bibliographique mais pas pour la rédaction
Modification des modalités de contrôle "production écrite" : sujet préparé à l'avance mais avec une restitution sur table, surveillée

Avez-vous déjà mis en oeuvre une démarche en ce sens pour certains examens en modifiant des conditions de contrôle Si oui, préciser.

3/ Un enseignement à destination des étudiant·e·s concernant l'utilisation de Chatbots vous semble-t-il nécessaire ? oui mais dispensé par des EC, notamment en recherche doc en transversal, avec une formation collective préalable éventuellement

Réponse du département de Philosophie (A. Roux)

Réponses longues sont dans un document pdf qui n'est pas mis en annexe dans la mesure où une autre commission formation réenvisagera la question.

Question 1 :

Oui utile aux étudiant, améliore lisibilité des textes, faire attention aux usages :

- Améliorer de l'expression d'une production écrite (langue, structuration)

- Recherche d'exemples, d'objections, de références, d'auteurs...
- Écriture de paragraphes par l'IA pour correction/évaluation par les étudiants
- Proposition de plans par l'IA pour correction/évaluation par les étudiants

Attention à ce que cela n'empêche pas lecture, réflexion, et imagination

Question 2 :

Difficile à empêcher, tous les examens ne sont pas sur table, il faut garder du travail à la maison. Un exemple est donné avec un texte à commenter

Question 3 :

À faire, sans doute en Recherche Doc, en PPD ?

Avis du département SIC : Ne pas envisager cela que sous un angle technique

Si on parle de recherche biblio par ex. distinguer ce qui est de l'ordre du chatbot d'autres systèmes tels que les RAG.

L'utilisation de l'IA soulève aussi des questions de contenus des enseignements, de droits d'auteurs, donc questions philosophiques, pédagogiques etc.

En SIC : plusieurs collègues font des recherches sur ces thématiques ; la commission demande s'ils seraient favorables à venir en commission formation pour apporter un éclairage sur ces questions.

La représentante du SCD souligne le travail fait avec les collègues de STAPS sur un module relatif à IA en cours ; cela se fait également en Droit et probablement également en Sciences.

Pour Sociologie : Remarque : un étudiant en M1 Socio Marius Ladant

Travail sur usages de ChatGPT chez étudiants poitevins

D'autres universités se sont également saisies de la question

Exemple Charte Orléans (2024) :

La réglementation générale des études définit les usages autorisés de l'IA vis-à-vis du contrôle de connaissance : « Le recours à des outils mobilisant l'Intelligence Artificielle (IA) est par principe interdit sauf si son utilisation est explicitement autorisée dans le sujet proposé aux étudiants. **Le recours non autorisé à l'intelligence artificielle constitue une fraude à l'examen et fera l'objet d'une procédure disciplinaire. Si l'utilisation de l'IA est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.** » [Réglementation générales des études de l'université d'Orléans, MAJ 13/07/2023]

Exige aussi référence indiquée à ChatGPT si usage autorisé par enseignant, comme illustré dans le Tableau 2. Ceci pose le problème des outils de vérification de l'usage de ChaBots

Tableau 2 Exemple de référence au format APA dans un texte :

When prompted with "Is the left-brain right brain divide real or a metaphor?" the ChatGPT-generated text indicated that although the two brain hemispheres are somewhat specialized, "the notation that people can be characterized as 'left-brained' or 'right-brained' is considered to be an

oversimplification and a popular myth" (OpenAI, 2023).

Reference

OpenAI. (2023). *ChatGPT* (Mar 14 version) [Large language model].
<https://chat.openai.com/chat>

À ce stade :

Réfléchir sur ce qui se fait dans d'autres universités ? Orléans et la Charte ...

Laisser les autres départements (Musicologie a apporté réponses) répondre aux questions et on reviendra sur ce point lors d'une prochaine commission formation. Y. Delmas propose que lui ou D. Gillemet intervienne pour présenter une analyse du point de vue des Sciences de l'Information et de la Communication à ce sujet.

VOYAGE PEDAGOGIQUES

4 demandes : HAA, HAA, Géo, Musico

Pour rappel, enveloppe 2025 = **6 838€**,

Réduite à **1 709.50€** compte tenu "services votés 25%".

Le montant total demandé à l'UFR pour ce 1er appel est de **3 150€**.

Après discussion, la commission propose de financer l'ensemble des demandes mais pour le moment l'enveloppe ne correspond qu'à 25% du budget. Ainsi les montants accordés à chaque demande (54%) sont les suivants pour le moment :

- 216 euros HAA NDG/MC

- 189 euros HAA EL

- 432 euros Geo

- 864 euros Musico

soit en tout 1701 euros

En attendant que la totalité de l'enveloppe soit débloquée

(Note écrite lors de la rédaction de ce CR, donc après la commission de formation : Attention, le 10 mars après cette réunion, il y a eu déblocage et arrêt de service voté, les montants accordés sont donc supérieurs :

- 390,74 euros HAA NDG/MC

- 341,90 euros HAA EL

- 781,49 euros Geo

- 1562,97 euros Musico

Toutes les demande à l'UFR sont financées à hauteur de 98%.)

ROLE DES ENSEIGNANTS REFERENTS (LIEN AVEC LE SAFIRE)

POINT non abordé

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

- Attention : HCERES va exiger les CR pour toutes les formations
- Proposition d'une trame de CR commune à établissement + outil en ligne pour saisir son CR
- En amont : mise à disposition d'indicateurs dès Avril 2025, *ex. recrutements, profils, stages, suivi des diplômés, etc.* (« Tableau de bord »). Parmi ces indicateurs, les évaluations des formations que nous devons faire avant avril.
- Souhait que ces conseils aient lieu avant juin pour prise en compte lors des dialogues de gestion.
- Si pas possible, communication du CR du Conseil de perfectionnement de l'année précédente

Les départements attendent de voir à quoi va ressembler la trame de CR et la perspective d'un outil en ligne pour saisir le CR fait l'objet d'un accueil mitigé

CESURE EN M1

Précisions apportées suite aux questions soulevées lors de la précédente commission formation sur la possibilité d'une césure en M1 → la demande de césure possible en M1 sous certaines conditions :

- Avoir effectué la demande sur Mon Master
- Avoir respecté le calendrier de candidature local

Et si primo entrant (non inscrit à UP année précédente) : impossible de partir au S1

+ **précision concernant le formulaire de demande de césure : une nouveauté** : l'intégration des motivations des étudiants dans le formulaire de candidature (champs spécifiques), avec phase de test pour la 1^{ère} campagne.

Les avantages d'intégrer les motivations dans le formulaire :

- **Équitable** : tous les étudiant.e.s / candidat.e.s devront donner un minimum d'informations communes
- **Harmonisé** : tous les projets auront la même présentation
- **Complet** : toutes les informations dont la commission a besoin pour statuer seront bien intégrées dans le projet
- **Facile à consulter** : le projet sera lisible directement sur la plateforme sans téléchargement du document Word supplémentaire
- **Accessible** : pour tou.te.s les acteur.rice.s de la démarche : instructeur.se.s et expert.e.s
- **Économique** : le projet sera directement intégré au formulaire sous forme de questions. Ce formulaire est téléchargeable et imprimable donc une seule impression suffit
- **Gain de temps** : lisibilité du projet plus efficace
- **Non limitant pour les candidat.e.s** : possibilité de déposer d'autres documents supplémentaires

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses